

DÉCISION MUNICIPALE**N° 2025 – 57****En date du 16 mai 2025**

Objet : SOCIETE LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS – MARCHE 2022LUZ01 – LOT 1 – CREATION D'UN CITY STADE AVENUE DE LA LIBERATION AU BUISSON POUILLEUX A LUZARCHES (95270) – AVENANT 1 – RÉGULARISATION DU MARCHÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision municipale n°2023-01 en date du 3 janvier 2023 portant attribution du marché public n°2022LUZ01 à la Société LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS pour le lot n°1.

Considérant les travaux en plus-value d'un montant de 1 957,87€HT correspondant au devis n°4723050597

Considérant les travaux en moins-value d'un montant de 918,00€HT correspondant à la ligne 302 du DPGF

Considérant que pour garantir la bonne exécution du projet, il est nécessaire de passer un avenant au marché référencé ci-dessus.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer l'avenant n°1 avec la Société LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS, sise 18 avenue des 22 Arpents à Moussy le Neuf (77230), Siret : 381 818 558 00094 pour un montant de 1 038,87€HT€ (1957,87€ - 918,00€HT) soit 1 247,84€ TTC.

Article 2 : De fixer le nouveau montant du marché à 145 998,16€ HT soit 175 197,79€ TTC.

Article 3 : De dire que ces dépenses sont imputées sur le budget principal 2025 de la commune.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Michel MANSOUX

Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 20 mai 2025

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 22 mai 2025